SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI <u>avant 20H</u> le dimanche soir sous peine d'amende. Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 11 avril 2023

Courriers:

Ambronay St Jean Vx E.: demande rencontre S. à 8 D2 du 16 avril à 14h00.

Bettant JS: accord pour rencontre S. à 8 D2 du 16 avril à 14h00.

Dortan Lavancia As: demande de reprogrammation rencontre S à 8 D1.

Rencontre **Dortan / Béon** reprogrammée le **28 avril à 21h00**.

Plaine de l'Ain: demande de modification rencontre S. à 8 D1 du 15 avril (attente accord Priay Fc).

Rencontre S. à 8 D1 du 18 mars (report J1) Plaine de l'Ain / Priay reprogrammée le 30 avril à 10h00. Rencontre S. à 11 D1 du 2 avril Attignat / Misérieux Trévoux reprogrammée le 29 avril (à voir horaire). Rencontre U15 F du 18 mars Bresse Foo t 01 / Pôle Féminin Côt. a reprogrammer. Attente confirmation Ain Sud.

Rencontre S. à 8 D2 Jassans Frans Foot / Ambronay St Jean Vx du 11 mars ne sera pas reprogrammée. Décision commission sportive Féminine et Règlement.

A voir en S. à 8 D1 Plaine de l'Ain Us – Thoissey Esvs.

A voir en S. à 8 D2 Bettant Js – Belley Cs

Rappel pour toutes modifications de rencontre - date, horaire - <u>l'accord</u> <u>du club adverse est obligatoire</u>, utiliser Footclubs ou le document en ligne sur le site du district.

Le Président, Jacques CONTET